



## TITULAIRES

Classe normale	ÉCHELONS										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	169 € 57,46	172 € 58,48	177 € 60,18	182 € 61,88	188 € 63,92	199 € 67,66	213 € 72,42	226 € 76,84	241 € 81,94	258 € 87,72	
Agrégé	191 € 64,94	196 € 66,64	208 € 70,72	222 € 75,48	237 € 80,58	252 € 85,68	272 € 92,48	290 € 98,60	306 € 104,04	318 € 108,12	
Bi-Admissible			181 € 61,54	192 € 65,28	201 € 68,34	211 € 71,74	227 € 77,18	243 € 82,62	259 € 88,06	269 € 91,46	
Instituteur				151 € 51,34	156 € 53,04	160 € 54,40	168 € 57,12	176 € 59,84	189 € 64,26	204 € 69,36	
PECC, CE d'EPS, AE				154 € 52,36	162 € 55,08	170 € 57,80	179 € 60,86	188 € 63,92	199 € 67,66	210 € 71,40	

CONTRACTUELS Enseignants, CPE, PsyEN			
CDD	CMI		
50 € 17	Indice < 380	Indice de 380 à 475	Indice > 475
	100 € 34	125 € 42,50	160 € 54,40

RETRAITÉS			
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 € et 1 850 €	Pension entre 1 850 € et 2 000 €	Pension > 2 000 €
105 € 35,70	130 € 44,20	145 € 49,30	150 € 51

### SITUATIONS PARTICULIÈRES

Temps partiel, congé de formation	Disponibilité, congé parental
prorata du salaire	41 € 13,94

### ENTRANTS DANS LE MÉTIER

Étudiant, AED en prépro	Stagiaire
41 € 13,94	89 € 30,26

### AED, AESH, CUI

30 € 10,20
---------------

Hors-classe	ÉCHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	226 € 76,84	239 € 81,26	256 € 87,04	274 € 93,16	292 € 99,28	309 € 105,06	314 € 106,76				
PECC, CE d'EPS	178 € 60,52	188 € 63,92	199 € 67,66	210 € 71,40	238 € 80,92	255 € 86,70					
Agrégé	290 € 98,60	306 € 104,04	318 € 108,12					341 € 115,94	354 € 120,36	372 € 126,48	

Classe exceptionnelle	EHELONS												
	1	2	3	4	5	6	HEA'1	HEA'2	HEA'3	HEB1	HEB2	HEB3	
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	266 € 90,44	282 € 95,88	297 € 100,98	318 € 108,12			341 € 115,94	354 € 120,36	372 € 126,48				
PECC, CE d'EPS	238 € 80,92	258 € 87,72	274 € 93,16	292 € 99,28	309 € 105,06	314 € 106,76							
Agrégé	318 € 108,12						341 € 115,94	354 € 120,36	372 € 126,48	372 € 126,48	388 € 131,92	409 € 139,06	

Dans chaque case, le montant indiqué en dessous correspond au montant réel après crédit d'impôt de 66 %.

## Instructions pour le prélèvement fractionné(\*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
  - ▶ Dater et signer
  - ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.
- (\*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais

### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.  
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.



Une demande de remboursement doit être présentée :  
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :  
(Réservé au créancier)

**Paiement : Récurrent**

Veuillez compléter tous les champs(\*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

<b>Débiteur</b>
Vos Nom Prénom(*) : .....
Votre Adresse(*) : .....
Code postal(*) : .....
Ville(*) : .....
Pays(*) : .....

<b>Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981</b>
Nom : <b>Syndicat des Enseignants - UNSA</b>
Adresse : <b>209 Boulevard Saint-Germain</b>
Code postal : <b>75007</b>
Ville : <b>PARIS</b>
Pays : <b>FRANCE</b>

IBAN(*) : <input style="width: 100%;" type="text"/>
BIC(*) : <input style="width: 100%;" type="text"/>

Le(\*) :

Signature(\*) :

À(\*) : .....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.  
 N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.